



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° 2025-140 R

**Objet : Mise en place des tarifs de
vente de cartes postales, magnets
et affiches au sein du camping
Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq à la
salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votants : 25

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Olivier LEFRANÇOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Claire SARDY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL

Absents excusés :

Madame Wiebke SILVE
Monsieur Patrice RENOUF
Monsieur Robert PELLISSIER

Absente non excusée :

Madame Véronique CONSTANS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la commune de proposer un service de vente de cartes postales, de magnets et d'affiches aux usagers du camping municipal,

Considérant l'intérêt touristique et patrimonial de cette initiative,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de vente de ces cartes postales,

Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la mise en vente de cartes postales à l'accueil du camping municipal ;
- **Fixe** les tarifs de vente comme suit, à compter de la saison 2025 :

Produit	Tarifs TTC Unitaire	Observations
Carte Postale	1,50 €	En vente à l'accueil du camping
Magnets	5 €	
Affiche	15 €	

- **Prévoit** que ces recettes seront encaissées au budget annexe du camping municipal, dans le cadre de la régie existante ;
- **Charge** Madame Le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le 9 septembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

